

Demande
de raccordement
au réseau
d'assainissement
collectif

Formulaire de demande de RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le présent formulaire imprimable est à remplir pour toute demande de création ou modification d'un branchement assainissement.

Seuls les dossiers complets (avec pièces jointes, voir annexe 1) seront instruits sous un délai **d'1 mois** à partir de la date de réception.

A retourner par voie postale :

Pole Cadre de Vie – Environnement Service Eau et Assainissement - 44 rue Château – 77300 Fontainebleau

Ou par voie électronique à service.travaux@pays-fontainebleau.fr

DEMANDE

À la suite d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat de travaux...)

Pour une mise en conformité

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Agissant en qualité de

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : courriel :

DEMANDE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ

Adresse :

Code Postal : Ville :

Lotissement :

Parcelle : Lot :

Références cadastrales :

Autorisation urbanisme de type (PC/DP/CU...) :

N° : Délivrée le :

COORDONNÉES DE L'ENTREPRENEUR DEVANT EXÉCUTER LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nom et/ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : courriel :

Personne en charge des travaux :

N° SIRET :

CALENDRIER INDICATIF

Date prévisionnelle de livraison du bâtiment :

Date présumée des travaux pour le raccordement au réseau d'assainissement :

VOTRE PROJET CONCERNE

- Une maison individuelle
- Un immeuble Nombre d'appartement :
- Un lotissement Nombre de maison : Nombre d'appartement :
- Activités Type d'activités et nombre :
-

Motivation de la demande (expliquer en quelques mots, division parcelle, maison neuve, ...)

- Votre projet prévoit-il un sous-sol ? OUI NON
- Si oui, avec des installations d'assainissement ? OUI NON
- Est-il prévu un clapet anti-retour OUI NON

DISPOSITION DU BÂTIMENT

Le bâtiment donne-t-il sur plusieurs rues : OUI NON

Précisez le nom de la rue sur laquelle le raccordement est souhaité :

.....

PROCÉDÉ DE RACCORDEMENT

- Branchement direct sur le réseau public d'assainissement
- Branchement indirect par passage sur propriété privé (fournir une copie de l'acte de servitude de tréfonds)

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

- J'affirme avoir pris connaissance du règlement du service d'assainissement collectif* et m'engage à m'y conformer en tous points.
- Exécuter ou faire exécuter les travaux selon les règles de l'art.
- Faire réaliser les travaux prioritairement par une entreprise possédant les qualifications travaux publics en matière d'assainissement et de travaux routiers (carte professionnelle FNTF).
- Que les travaux de raccordement sous domaine public devront être réalisés avant la partie sous domaine privée.
- Je suis informé que je serai soumis à la participation pour l'assainissement (PAC**) et je m'engage à la payer (montant fixé par la délibération communautaire n°2020- 233).
- Je suis informé que le raccordement de mes eaux usées est soumis à 2 contrôles, pris en charge par l'agglomération :
- Pour le raccordement en domaine public avant remblai,
 - Pour la vérification des raccordements de mes installations en domaine privé.

A défaut, je m'expose à des pénalités financières (*constat d'huissier, passage caméra du branchement et du tronçon de la canalisation d'assainissement, ...*).

- Je m'engage à prendre contact avec le délégataire assainissement (Véolia ou Saur suivant ma commune) pour la réalisation de ces 2 contrôles
- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux agents du service assainissement, à faciliter le contrôle de conformité du raccordement. En cas de non-conformité de mon installation, je m'engage à réaliser les travaux nécessaires dans les **3 mois** à compter de la date de visite, et à contacter le service assainissement (délégataire) pour vérification.
- Je m'engage également à signaler à l'agglomération tout changement d'activité susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public d'assainissement.
- Je m'engage à avoir pris connaissance des pièces à joindre obligatoires et des annexes 1 et prescriptions techniques.
- Je garantis l'exactitude des informations renseignées.

FAIT à

Signature du demandeur

Le

*Règlement de service consultable et téléchargeable sur le site internet de la CAPF

** Montant de la PAC pour l'année en cours consultable sur le site internet de la CAPF

Le montant de la PAC donné dans le courrier d'autorisation sera à régler à la trésorerie de Fontainebleau-Avon, à la réception du titre, 3 mois après la validation de votre dossier.